

Profession FORMATION

UN NOUVEL ACCORD
SUR LA FORMATION
CONTINUE

LE SGEN EN CAMPAGNE

Elections professionnelles
en décembre 1990

(Voir dépliant)

SUPERIEUR

Quelle régionalisation ?

SGEN
CFDT

Juin 1990

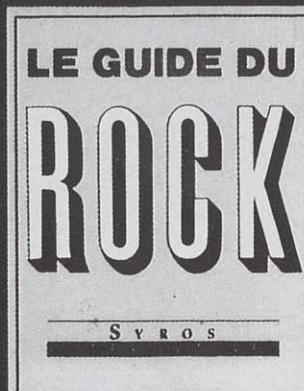
Mensuel

15 F

5

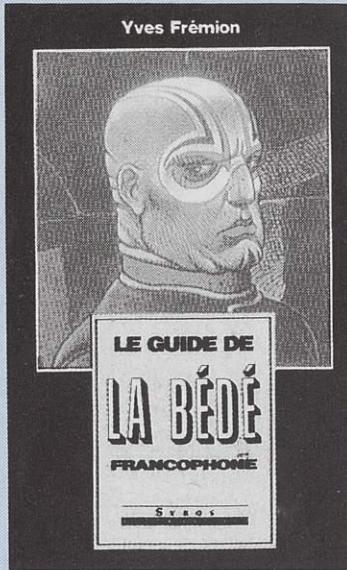


LES GUIDES
SE SUIVENT
ET NE
SE RESSEMBLENT
PAS ...



Philippe
Bouchey

260 pages, 98 F



192 pages, 89 F



240 pages, 85 F



Tome 1: 190 pages, 69 F
Tome 2/3: 220 pages, 75 F

S Y R O S
A L T E R N A T I V E S
6, RUE MONTMARTRE 75001 PARIS, TEL.: 40399321
E N L I B R A I R I E

ÉDITORIAL

GAGNER L'ADHÉSION

Evoquer la perte de vitesse du syndicalisme est aujourd'hui devenu un lieu commun. La bataille de la syndicalisation est encore loin d'être gagnée partout. La question des ressources financières est primordiale pour une organisation dont les moyens proviennent exclusivement des cotisations de ses adhérents. Mais il faut aller plus loin.

Face à ses divers interlocuteurs (chefs d'établissement, inspecteurs d'académie, recteurs, élus locaux, ministres), notre syndicalisme pèse avant tout le poids de ses adhérents. Il pèsera de la même manière dans le cadre européen. Autant dire que la situation est préoccupante pour le syndicalisme français. Le développement de la CFDT est déterminant pour faire avancer nos valeurs : justice, solidarité, démocratie... pour faire reculer l'exclusion. Il l'est aussi pour promouvoir un type de syndicalisme : celui de la transformation sociale et de la réduction des inégalités et non celui du statu quo. Le SGEN-CFDT a choisi un syndicalisme qui fait de chaque adhérent un acteur capable de peser consciemment sur les choix de son organisation. Ce choix n'est pas exempt de remises en cause pour celle-ci. Mais l'amélioration de notre capacité revendicative et de notre légitimité démocratique est à ce prix.

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Gagner l'adhésion 3

ACTUALITÉ Le mois

Supérieur : Quelle régionalisation ? 3
Le corps unique for ever 4
Trois petits IUFM... et puis s'en vont 5

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le SGEN en campagne 6
Montfermeil : contre les discriminations 7
Lunéville : des évaluateurs évalués 7

ACTUALITÉ En direct

Coupable d'enthousiasme 8

ACTUALITÉ International

Maroc : côté cour, côté jardin 9

MÉTIER

Les professeurs d'école 10
Brèves toutes catégories 11

COURRIER

12

DOSSIER

Un nouvel accord sur la formation continue 13

Supplément au n° 5 de Profession Education en pages centrales.

Photo de couverture : RÉA

SUPÉRIEUR

QUELLE RÉGIONALISATION ?

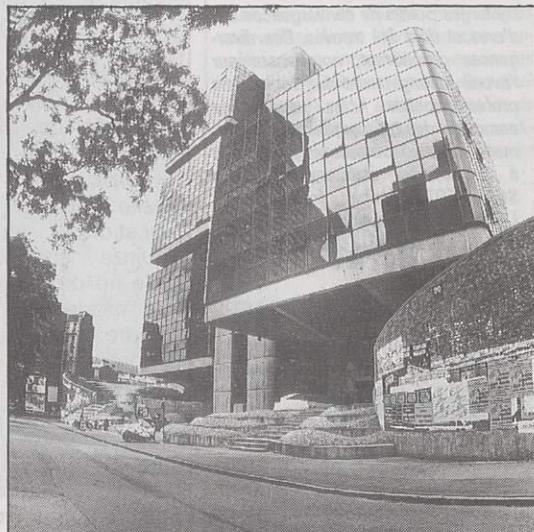
Le SGEN a vivement réagi auprès du cabinet de Lionel Jospin après le retrait de l'article 18 à l'Assemblée nationale d'un projet de loi qui rendait possible les constructions universitaires par les collectivités territoriales.

Dans cette reculade, fallait-il voir une tactique ou un coup de frein, voire un coup d'arrêt à toute politique décentralisatrice ? Sinon alors quel aspect prendra-t-elle ? On sait maintenant qu'à l'initiative du gouvernement cette disposition va être réintroduite dans le projet de loi. Face aux besoins pressants, il a intérêt à soutenir mais aussi à encadrer les efforts financiers des partenaires volontaires (villes, communautés urbaines, départements, régions) pour implanter 1,5 million de m² de locaux, annoncés sur cinq ans.

L'Etat doit conserver la compétence majeure dans les localisations des formations. Mais il doit également tenir compte des autres financeurs et commencer par assainir la situation des antennes universitaires délocalisées sans contrôle. L'intervention du maire de Lyon troquant des mètres carrés contre l'éviction d'un enseignant révisionniste illustre le problème des compétences à accorder aux co-financeurs.

DES RÈGLES DANS LE PARTENARIAT

Il faut éviter à tout prix l'anarchie dans les implantations mais aussi se garder du choix des villes qui ciblent telle ou telle filière sélective,



L'Etat a intérêt à soutenir les efforts financiers des collectivités territoriales pour implanter 1,5 million de m² de locaux.

D.R.

telle formation d'excellence ou trop étroite.

Se prémunir contre les dérapages électoralistes, ou les conceptions économiques régionales erronées, passe par la définition des règles dans le partenariat.

Plus de poids aux régions nécessite donc :

- de garantir le statut national de tous les personnels ;
- de renforcer l'autonomie des universités en matière de définition des cursus, du recrutement des enseignants et de la politique de recherche.

- de garder le contrôle de l'Etat sur la carte universitaire par un schéma national d'aménagement (opération Universités 2000) rejetant la compétition entre les régions.

Pour avancer dans la formalisation des relations Etat-universités-collectivités territoriales, le SGEN revendique :

- l'obligation d'un contrat explicite entre les partenaires dans un cadrage national délimitant des espaces d'initiative ;

- la mise en place des CRESER (1) créant un lieu de discussion avec les collectivités territoriales et favorisant la transparence.

A ces conditions, l'Etat conservera un rôle d'arbitre et les collectivités locales verront leur place reconnue.

Evelyne Pichenot et Michel Deyme

(1) Conseil régional supérieur de l'enseignement et de la recherche.

EN BREF

INTERSYNDICALE
DANS LES LP

A notre invitation, les trois organisations représentatives des personnels de lycée professionnel (SNTEAA-FEN, UNSEN-CGT, SGEN-CFDT) se sont rencontrées le mercredi 9 mai 1990, pour aborder les problèmes des LP et de leurs enseignants : intégration dans le 2nd grade ; 18 heures pour tous sans heure supplémentaire imposable ; titularisation des M.A. ; revalorisation des PLP1 retraités ; avenir des formations professionnelles, ...

De larges points de convergences ont d'ores et déjà été trouvés. Des divergences demeurent, notamment sur l'avenir à long terme des formations professionnelles. Une expression commune des trois organisations pour mobiliser efficacement les personnels à la rentrée est envisagée. Le SGEN-CFDT la souhaite fortement. Les trois organisations se rencontreront à nouveau le 12 juin 1990.

APRÈS LE
26 AVRIL

L'Education nationale aura encore été un des secteurs où la grève de la Fonction publique a été le mieux suivie. Mais la pression devra rester vive sur le gouvernement pour qu'il respecte la parole donnée et honore sa signature de l'accord salarial 88-89. Il n'est pas question pour les fonctionnaires de passer par pertes et profits (en l'occurrence il s'agit plutôt de pertes) les 1 200 F de rattrapage revendiqués par la CFDT au titre de la clause de sauvegarde. La CFDT a récemment rappelé qu'elle restait attachée à la politique contractuelle mais que celle-ci ne pouvait exister à n'importe quel... prix. Elle a également demandé une réévaluation immédiate du SMIC de 500 F.

UN PROFESSEUR AGRESSÉ
À ROYAN

Le SGEN-CFDT a condamné l'agression dont a été victime Christiane Guiard, professeur d'histoire-géographie à Royan. Celle-ci avait abordé en classe les problèmes de racisme et d'antisémitisme, suite aux événements de Carpentras.

La fédération a appelé les enseignants, par voie de presse, à un court arrêt de travail le 18 mai et à reprendre son initiative dans toutes les classes, meilleure façon d'exprimer la solidarité à cette collègue. La formation du citoyen, fondée sur la philosophie des Droits de l'homme, fait partie intégrante du métier d'enseignant.

REVALORISATION

LE CORPS UNIQUE FOR EVER

Le « corps unique », vieille revendication du SGEN, a fait son chemin et connaît aujourd'hui un début de réalisation. Mais il reste à réduire les inégalités et à donner au « corps unique » la dimension d'un nouveau métier, au service de la transformation de l'école.

L'utilité sociale de l'enseignement est la même à l'école maternelle et élémentaire, au collège, au lycée ou au lycée professionnel », affirmaient les délégués du SGEN au congrès de Marseille, l'an dernier. D'où l'idée de « corps unique de la maternelle au lycée ». Cette revendication a, au SGEN, ses quinze ans d'ancienneté. Elle ne procède ni de l'effet de mode, ni de l'opportunisme. Considérée longtemps comme relevant du genre mythique — au mieux sympathique, au pire dangereux — cette revendication est aujourd'hui non seulement plus ou moins reprise par d'autres mais connaît aussi, reconnaissions-le, un début d'application.

Les instituteurs, devenus « professeurs d'école », seront recrutés, à partir de 1992, avec la licence et recevront une rémunération équivalente à celle des certifiés. Le corps des PEGC est en extinction et les adjoints d'enseignements sont progressivement intégrés dans le corps des certifiés. Les 18 heures sont en principe acquises pour les PEGC et les professeurs de lycée professionnel d'enseignement général et technologique. Le processus de réalisation du corps unique est donc engagé et le SGEN n'y a pas été pour rien. Mais nous sommes encore loin du « corps unique des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de direction. » Sinon, nous aurions signé des deux mains le relevé de conclusion sur la revalorisation de la « condition enseignante ». Trop de choses, en effet — pour certaines essentielles — ne



D.R.
Le « corps unique », une revendication aujourd'hui reprise par d'autres.

Il reste aussi et surtout à donner au « corps unique » sa véritable dimension : le cadre statutaire d'un nouveau métier au service de la transformation de l'école.

TRANSFORMER
L'ÉCOLE

Cette question, Jospin n'a pas voulu la traiter avec la revalorisation, la renvoyant à la loi d'orientation. D'où les ambiguïtés, sur l'indemnité de suivi et d'orientation, d'où la faiblesse dans la définition des missions des professeurs d'école, d'où les interrogations des enseignants sur leur rôle dans le processus d'orientation des élèves. « Concertation, aide méthodologique, suivi individualisé, élaboration de projets font partie intégrante du service », disaient encore les délégués du SGEN à Marseille. Cela appelle de notre part des approfondissements. Que disons-nous sur une autre organisation des services et des charges de travail ? Comment envisageons-nous les évolutions possibles des frontières disciplinaires ? Comment, à l'intérieur d'une formation commune à l'IUFM (1), concevons-nous la prise en compte des spécificités de degré, de niveau (lycée/collège...), de cycle... etc ? Autant de questions que nous pose de façon urgente la mise en place des IUFM. Autant de passages obligés pour que le corps unique, enfin sorti de l'état de mythe, connaisse sa pleine réalisation. Le débat est ouvert.

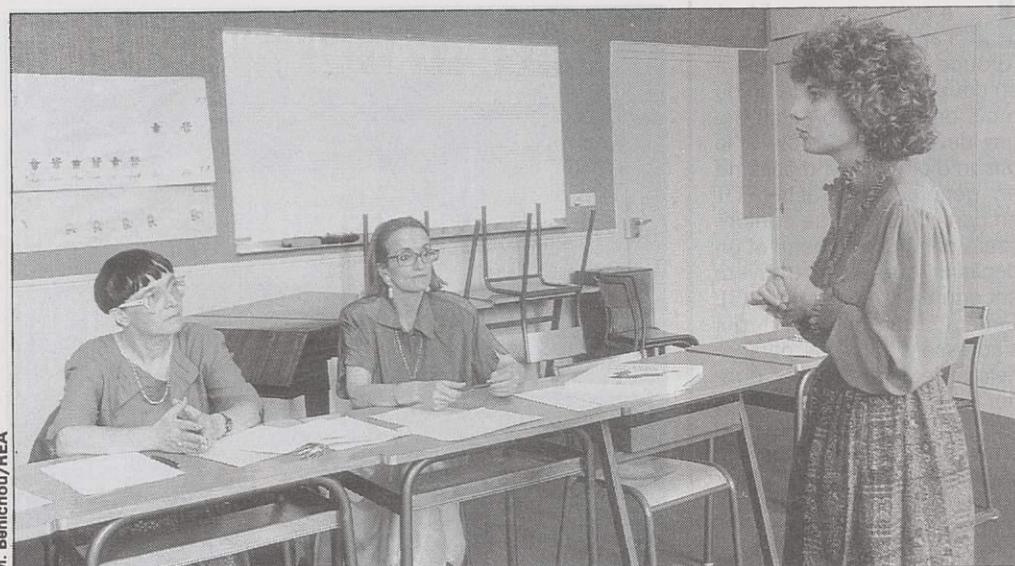
Michel Redoutey

(1) Institut universitaire de formation des maîtres.

FORMATION

3 PETITS IUFM... ET PUIS S'EN VONT

Le 2 mai, à Paris, les représentants des académies — Lille, Grenoble et Reims — où seront implantés les trois premiers IUFM ont fait le point sur leur mise en place pour la rentrée 90. L'occasion pour le SGEN de reprendre ses marques sur cet important dossier.



M. Benichou/REA

Concours d'entrée à l'école normale. Les IUFM formeront l'ensemble des enseignants.

Apartir de la rentrée 91, tous les enseignants du 1^{er} et 2nd degré (agrégés exceptés, pour la formation desquels aucune décision n'est prise à ce jour) seront formés dans les IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) : c'est une réforme demandée par le SGEN et une étape importante vers le corps unique... si tout va bien ! Si en particulier le choix fait par le ministère de placer le concours entre les deux années de formation ne vient pas obérer les dispositions novatrices affichées dans le rapport Bancel. Nous avions demandé que le concours se situe à l'entrée de l'IUFM pour garantir la nouveauté, l'unité et la cohérence de la formation. Qu'en sera-t-il vraiment de cette volonté innovatrice ? Seul un concours d'un type nouveau, permettant de déceler les aptitudes des candidats à la « *professionnalité globale* » décrite dans le rapport Bancel, dé-

terminera en amont (c'est-à-dire en 1^{re} année de l'IUFM) une formation adaptée, authentiquement universitaire... et professionnelle, que la 2^{ème} année devra poursuivre et approfondir.

RENDEZ-VOUS EN 1991

Les contenus de formation devront aussi trouver le point d'équilibre, entre ce qui relève de la formation générale commune à tous les enseignants et des spécificités propres à chaque degré d'enseignement à chaque niveau (en intégrant la notion nouvelle de cycle, d'apprentissage) à chaque discipline ou groupe de disciplines. Là encore, l'innovation sera-t-elle au rendez-vous ? Tous les IUFM devront ouvrir à la rentrée 91, dans la perspective des concours 92 « nouvelle manière ». Les contenus de formation seront donc fixés avant que l'on ait pu tirer les premières leçons

de l'expérimentation. Les premiers IUFM auront, en tout cas, la lourde responsabilité de mettre en place les structures et les équipes, de faire travailler ensemble des enseignants, des formateurs, des personnels venus de lieux et d'horizons fort divers. A Lille, comme à Rennes et à Grenoble, des gens se réunissent, des commissions travaillent, des projets se forment : le SGEN y est présent, mais la proximité des échéances conduit les recteurs à forcer l'allure, au risque de réduire la concertation à un simple jeu des apparences, tandis que les personnels les plus directement concernés (professeurs d'école, d'ENNA en particulier) ne connaissent pas encore les conditions de leur nouvelle affectation. La formation des futurs enseignants vaudra pourtant — aussi — ce que vaudront les futures équipes d'IUFM.

Michel Redoutey

EN BREF

**LANGUES VIVANTES
EN PRIMAIRE**

Un projet de circulaire envisage la poursuite et l'extension de l'expérimentation des langues vivantes en primaire. Le ministre reconnaît les dévoiements de beaucoup d'expériences actuelles en cours de 6^{ème} anticipés. Un effort de formation et d'évaluation est préconisé pour y remédier. Mais aucun moyen nouveau n'est attribué pour faire face aux engagements croissants en matière de formation (évaluation CE2/6^{ème}, directeurs, projet d'école, ZEP, travail en équipe, technologies nouvelles). Faute d'une dotation supplémentaire, nous retrouverons les mêmes dysfonctionnements dans tous les domaines où existe le besoin de formation. Il serait, dans ces conditions, plus judicieux de ne pas étendre une expérimentation désastreuse.

**ANDRÉ CHOQUET
NOUS A QUITTÉS**

Ancien secrétaire national du premier degré puis des retraités, André Choquet nous a quittés le 25 avril 1990. Militant du SGEN-CFDT dès ses débuts comme instituteurs, André Choquet fut membre du bureau national puis secrétaire national du premier degré, chargé de l'action corporative de 1970 à 1977. Beaucoup gardent le souvenir de son efficacité et de sa courtoisie dans la défense des dossiers individuels.

Très attaché à la dimension pédagogique de l'action du SGEN et à son métier d'instituteur, André a participé notamment, pendant plusieurs années, à la commission Enfance inadaptée. Sa modestie souffrirait sans doute que l'on insiste sur le rôle particulièrement important qu'il joua pour que le premier degré traverse sans crise grave l'évolution du SGEN au début des années 70. Son sens de l'organisation a ainsi fortement contribué à préserver l'implantation traditionnelle du SGEN et à élargir son audience chez les instituteurs. Après son départ en retraite, André contribua à l'organisation des retraités au sein du SGEN et prit une part active au travail de l'union confédérale des retraités.

C'est un militant et un ami fidèle que perdent le SGEN et la CFDT.



ÉLECTIONS

EN BREF

DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

■ Pourquoi voter ?

Pour élire nos représentants aux commissions administratives paritaires nationales, académiques, et départementales. Ces commissions donnent des avis sur tout ce qui concerne le déroulement de carrière des personnels (promotions, avancement, mutations...). Elles peuvent également siéger en commission disciplinaire.

A noter enfin que les résultats de ces élections servent de base de calcul pour la répartition des sièges dans les instances administratives (CDEN, CAEN...) et pour le calcul des décharges syndicales.

■ Quand voter ?

Après avoir hésité à reporter les élections, le ministère a décidé qu'elles se dérouleraient à la date prévue, c'est-à-dire dans la première semaine de décembre 1990.

■ Qui vote ?

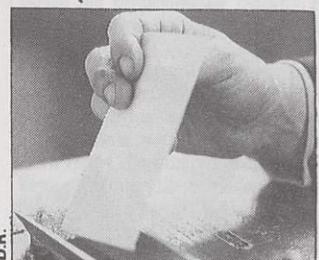
Tous les personnels enseignants et d'éducation (1^{er} degré, 2nd degré, LP, CIO), ainsi qu'une partie des personnels Atoss (catégories C et D de l'Asu). Ce qui représente près de 750 000 personnes pour les enseignants et environ 35 000 pour les Atoss. Les catégories B, C et D des agents voteront au printemps 1991.

■ Pour qui voter ?

Toutes les organisations syndicales représentatives présentent des candidats. Aux dernières élections, en 1987, le Sgen-CFDT était arrivé en seconde position (derrière la Fen, largement en tête). Il avait obtenu environ 15 % des personnels enseignants, avec des écarts importants selon les catégories : de 39,02 % chez les CIO à 7,75 % chez les profs d'EPS (20 % en MI-SE et près de 17 % en certifiés-agrégés). Chez les Atoss qui voteront en décembre, le Sgen représente environ 10 % des personnels.

■ Faut-il voter ?

Le « poids » de chaque organisation dans l'opinion publique et dans les médias est évalué à partir de ces seules élections. C'est dire leur importance et l'enjeu pour le Sgen-CFDT. Nous pourrons d'autant plus défendre nos idées et nos positions que nous « pèserons » électoralement dans la balance éducation.



HISTOIRE DE RÔLE

LE SGEN EN CAMPAGNE

En décembre prochain, les commissions paritaires seront renouvelées pour tous les enseignants et une partie des ATOSS. Dès maintenant, le SGEN-CFDT lance une pré-campagne sur le rôle et la raison d'être du syndicalisme, celui du SGEN en particulier.

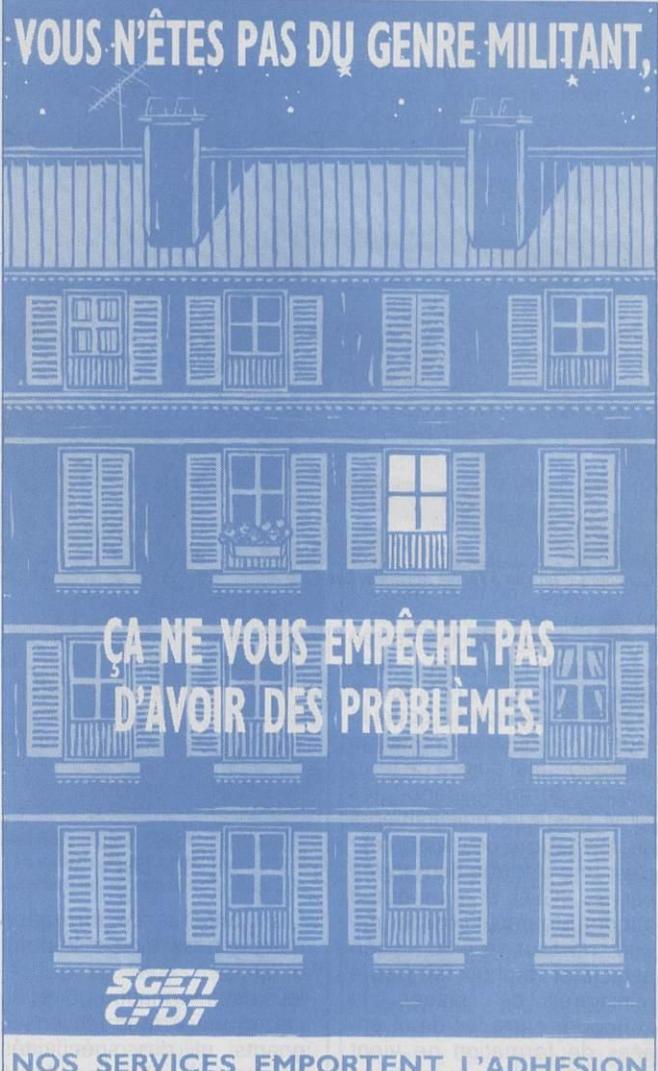
La campagne confiée à l'agence Athènes (Groupe TEN) se déroulera en deux temps. D'ici la fin du mois de juin, la pré-campagne développera le rôle et la raison d'être du syndicalisme en général, du SGEN-CFDT en particulier. Elle se concrétisera par une affiche et un dépliant que l'on trouvera encarté dans ce numéro (1). Cette campagne qui s'adresse à tous les personnels a pour but de leur donner une image d'un SGEN qui répond à leurs aspirations. Cela à travers les services rendus par notre syndicat qui sont de quatre ordres :

- services concrets concernant la vie professionnelle ;
- réponses aux problèmes du cadre de vie scolaire ;
- expression sur les grandes questions de société ;
- réflexion et action sur la transformation de l'école.

DEUX VAGUES À LA RENTRÉE

La deuxième partie débutera à la rentrée scolaire et se déroulera en deux vagues. La première portera sur les thèmes revendicatifs propres à notre profession que le SGEN-CFDT entend développer. La seconde vague portera essentiellement sur l'appel au vote et comportera des informations pratiques. D'autres actions seront menées dans la même période. *Profession Education* fera une large place à la préparation de ces élections, en y consacrant deux pages dans chaque numéro.

Le syndicalisme vit une période difficile : perte de crédibilité, crise du militantisme, désyndicalisation. Cela, à un



moment où patronat pouvoirs publics s'accordent tout de même à reconnaître sa nécessité dans la régulation des rapports sociaux. La CFDT et le SGEN ont affirmé depuis longtemps l'urgence à adapter le syndicalisme français aux nouvelles données sociales. Notamment par la pratique d'un syndicalisme de proximité, proche et à l'écoute de

ses adhérents. Pour la fédération, la bataille électorale ne se gagnera pas sans une forte mobilisation de tous. Sa seule force, ce sont ses adhérents qui peuvent diffuser les idées et propositions du SGEN.

Jean-Michel Lebrun

(1) Le dépliant est destiné à un collègue non syndiqué. D'autres vous parviendront par le canal de votre syndicat.

DU DISCOURS À LA PRATIQUE

DES ÉVALUATEURS ÉVALUÉS

Le lycée Bichat de Lunéville a été « évalué » cette année par l'inspection générale. Absence de méthodes, d'objectifs précis, confusion des rôles inspecteur-évaluateur... les enseignants du SGEN ont réagi.



Inspecteur ou évaluateur ? Les IPR ont entretenu la confusion des rôles.

Evaluer : « porter un jugement sur la valeur » ou « fixer approvisionnement ». Dixit le Petit Robert. « C'est bien la seconde définition qui correspond au travail réalisé par les IPR (inspecteurs pédagogiques régionaux) dans notre établissement », commence Philippe Giraudeau, professeur au lycée Bichat, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Venus évaluer le lycée sur l'application des programmes en seconde, « ils n'ont jamais été capables de proposer une méthode dans le processus d'évaluation », critique Philippe Giraudeau, responsable du SGEN-CFDT. Sans objectifs précis ni modalités définies en accord avec les intéressés, l'évaluation menée par l'inspection générale (IG) est passée à côté d'aspects importants du travail réalisé dans le lycée.

Dès le début, l'opération était mal partie. Choisi pour sa longue tradition d'évaluation, le lycée en est informé par téléphone. Ni explication, ni réunion préalable. « Qui évalue quoi ? Comment ? Pour quoi faire ? Pour qui ? » : le courrier des enseignants du SGEN à l'inspection générale (IG) reste sans réponse. L'équipe syndicale prend l'initiative et décide d'évaluer... le processus d'évaluation. Un texte fait des propositions à tous les enseignants et pose des conditions aux inspecteurs-évaluateurs :

- rencontre préalable avec les évaluateurs pour négocier les modalités de l'évaluation ;
- l'évaluation ne doit pas se réduire à une succession de visites de classes. Celles-ci doivent être aussi l'occasion de dialoguer avec les élèves.

— il faut englober également le travail en équipe, interdisciplinaire ; les conseils de classe ; les pratiques innovantes des équipes ;

— enfin, les réponses des professeurs aux questionnaires de l'IG doivent être analysées en commun et faire l'objet d'une réflexion.

L'action des enseignants du SGEN a abouti à des échanges avec certains IPR et, dans une discipline, les modalités d'évaluation ont pu être revues. Les réponses aux questionnaires de l'IG ont été — rapidement — analysées, ce qui n'était pas prévu. La démarche proposée par le SGEN a donc servi partiellement. « Mais beaucoup d'IPR n'ont pas joué le jeu », constate Philippe Giraudeau. « Evaluateur ou inspecteur ? La plupart d'entre eux ont entretenu la confusion des rôles », continue-t-il. Des constats, à partir desquels de véritables évaluateurs auraient engagé une réflexion, une analyse, on en est vite arrivé aux commentaires, aux critiques et aux remontrances.

Beaucoup d'enseignants ont participé à l'évaluation de l'évaluation. Ils ont rempli des grilles d'observation du travail des IPR, ce qui a permis de l'analyser. « Nous sommes restés des partenaires actifs », résume Philippe Giraudeau. Face aux désillusions que cette expérience a provoqué, « c'est sans doute ce qui sauvera la cohérence des équipes du lycée » conclut-il.

Thierry Mestre

Un dossier réalisé par l'intersyndicale du lycée peut être envoyé au prix de 30F. SGEN-CFDT 4, rue des Chamoines BP 395 - 54007 Nancy Cedex.

EN BREF

MONFERMEIL : LE SGEN SE BAT CONTRE LA DISCRIMINATION

A la rentrée scolaire de 1985, le maire de la commune de Montfermeil, en Seine-Saint-Denis, refuse d'inscrire des enfants de familles immigrées dans une école élémentaire, au motif qu'il y aurait trop d'étrangers. C'est le début d'une discrimination qui dure jusqu'à aujourd'hui. Certaines familles ne tiennent pas à se mettre en avant, qui peut dire combien d'enfants n'ont pas été accueillis depuis cinq ans ?

Condamné au pénal en 1988 puis récemment en tribunal administratif et au conseil d'Etat, le maire réserve maintenant ses coups à l'école maternelle. Il est contré sur le terrain depuis le début, bien avant de multiples récupérations médiatiques, par des institutrices adhérentes du SGEN. Cette action syndicale, au sein d'un collectif d'associations, a connu de multiples rebondissements : rencontres fréquentes, parfois quotidiennes avec les journalistes ; pétition, manifestations dans la commune ; multiples audiences auprès du préfet qui, sollicité, se substituera au maire pour inscrire les enfants et faire fonctionner les écoles concernées ; rencontres avec les ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur ; enfin, attaque en tribunal administratif.

Les adhérentes, le syndicat de Seine-Saint-Denis et la fédération ont agi ensemble pour que les enfants soient accueillis. En parallèle, le syndicat s'efforce d'expliquer, chiffrer et argumenter à l'appui, que l'immigration n'est pas — à catégories sociales comparables — synonyme d'échec scolaire. Il faut avant tout, réfléchir à une politique sociale et scolaire adaptée.

Aujourd'hui, la plupart des enfants sont scolarisés. C'est déjà une victoire, même si cet accueil est rendu difficile par manque de locaux. Le syndicat continue de réfléchir à ce que peut être une politique de ZEP. Il se portera partie civile dans le procès au pénal qui opposera le gouvernement au maire de Montfermeil.



EN BREF

CARPENTRAS
TÉTANISÉE

Une petite place au soleil. D'un côté la synagogue. En face, quelques touristes à la terrasse du bistrot, des mains avec des landaux, deux tables de jeunes arabes devant le PMU, un éboueur qui passe avec sa brouette. Une scène à la Jacques Tati. Soudain, des policiers bousculent les paisibles édiles municipaux, un général de gendarmerie s'agite. Une succession de personnalités sort des voitures. Ce vendredi 12 mai, Carpentras reste calme, presque indifférente. Tout à l'heure, devant le cimetière, il y avait surtout les familles des morts et quelques manifestations spontanées de sympathie. A l'hôtel de ville, c'est le silence. Sur le marché, on tente de se persuader qu'il s'agit de « fadas » ou de jeunes en mal de sottise.

Samedi, la petite foule des militants des partis de gauche, des syndicats, de la ligue des droits de l'homme et des associations de soutien aux travailleurs immigrés est conduite par le MRAP. Les jeunes sont restés spectateurs sur le trottoir, la ville commente à mi-voix... « dimanche, le président... » Carpentras paraît gênée de tant de célébrité, indifférente presque ! Tétanisée plutôt. Une telle tragédie est inconcevable dans une ville qui s'est vouée à la mémoire d'Offenbach. La communauté juive, touchée au cœur, est à l'image de sa ville, déconcertée. Quand le vieux gardien fait visiter la plus vieille synagogue d'Europe après Prague, il conte fièrement comment en 1944, prévenu de la descente des Allemands, le conservateur de la bibliothèque organisa le sauvetage des rouleaux de la Torah plusieurs fois centenaires et répartit les objets précieux chez les habitants. Ceux-ci restituèrent jusqu'à la dernière larme des somptueux lustres de cristal du XVII^e siècle. Inconcevable ! C'est justement la qu'est la mesure de l'événement.

C'est un tabou tombé avec fracas dans le silence des cyprès, celui de crime contre l'humanité. La cible principale n'est pourtant pas la communauté juive, l'ampleur des réactions montre que la France n'est pas redevenue antisémite. Mais le racisme rôde, visant principalement les maghrébins, beurs ou immigrés.

C'est surtout pour eux que sonne l'avertissement. Dans cette ville feuillée où le racisme n'a jamais dépassé l'heure de l'apéritif, la communauté arabe, reléguée dans la vieille ville pas encore rénovée, s'est faite encore plus silencieuse et plus discrète.

Au-delà de la solidarité essentielle envers nos concitoyens juifs (1), il faut dire clairement quels sont ceux, aujourd'hui, sont en danger.

(1) Le SGEN et la CFDT ont appelé à la manifestation du 14 mai à Paris.

UNE INSTITUTRICE SANCTIONNÉE

COUPABLE D'ENTHOUSIASME

Un projet pédagogique centré sur l'enfant, une ouverture sur l'extérieur, des instituteurs qui travaillent en équipe : une école maternelle dans le droit fil des directives ministérielles ? Sans doute, sauf pour l'inspecteur d'académie du Nord qui veut muter d'office la directrice.



D.R.

Une sanction qui remet en cause un projet construit autour de la création des enfants, une école ouverte aux parents. Absurde.

L'école maternelle Jules Verne de Saint-Pol-sur-Mer (Nord) : une équipe d'enseignantes soudée et efficace, l'enfant au centre de la démarche pédagogique, une ouverture sur le quartier et les parents d'élèves, dans le cadre d'une ZEP. Une évidence pour tout observateur objectif. Pas pour l'inspecteur d'académie, puisque la directrice de l'école vient d'être sanctionnée par une mutation d'office ! Que lui reproche-t-on ? De pseudo-manquements à quelques règles administratives.

Le groupe scolaire Jules Verne ouvre ses portes à la fin des années 1970. Dès son arrivée, Annie Byache anime une équipe qui se soude au fil des ans. Les projets d'école se bâissent (dix ans avant la loi d'orientation de Lionel Jospin) et se succèdent, faisant appel à des partenaires de tous horizons. En 1984, avec l'aide d'un professeur de l'école normale, l'équipe se lance dans un nouveau projet. Et, pour lui donner plus d'envergure, elle sollicite en 1988 l'autorisation de déposer un dossier de demande de transformation de l'établissement en une « école expérimentale de plein exercice ».

ACCUSÉE DE TROUBLER LA PAIX SCOLAIRE

Les enseignants de l'école primaire voisine ont toujours refusé les liaisons pédagogiques avec la maternelle. Ce nouveau projet provoque chez eux une peur panique... Les esprits s'échauffent et Annie Byache est accusée de troubler la paix scolaire : une véritable cabale. L'inspecteur d'académie lui propose

de tout oublier si elle sollicite sa mutation. La directrice ne cède pas : elle ne veut pas croire à une telle énormité. La machine, elle, n'a pas d'états d'âme et poursuit sa logique jusqu'au... conseil de discipline du 23 avril 1990. Dans les deux rapports d'enquête, seul le témoignage de sept parents hostiles sera pris en compte. Jamais les rapporteurs n'accorderont le moindre crédit aux innombrables témoignages favorables, dont ceux de deux anciens inspecteurs, du maire de la commune, de parents, de formateurs...

L'inspecteur d'académie, pour sauver la face, s'en est tenu à sa position initiale. Peu importe le démantèlement d'une équipe ! L'autorité de la hiérarchie a été réaffirmée, c'est l'essentiel !

Annick Segros
et Christian Jouvenot

INNOVATION

Le ministre de l'Education nationale parle de projet d'école, le premier ministre de « modernisation du service public », de mobilisation des ressources humaines. A Saint-Pol-sur-Mer, l'équipe de l'école Jules Verne met en œuvre de nombreux aspects de ces orientations. L'inspecteur d'académie, lui, montre sa préférence pour une gestion bureaucratique et arbitraire. Plus qu'une erreur ou une injustice, c'est une faute.

La CFDT est scandalisée de tels procédés. Face à la rigidité d'une partie de la hiérarchie administrative, que devient la volonté ministérielle de changer l'école ? Pétition, information à toutes les écoles, meeting de soutien... le SGEN et l'union régionale CFDT s'opposent à cette injustice.

DROITS DE L'HOMME

MAROC : CÔTÉ COUR, CÔTÉ JARDIN

Les droits de l'homme sont toujours bafoués au Maroc. Christine Daure-Jouvin y a été professeur durant 14 ans, avant d'en être expulsée en 1976. Elle a pu y retourner en 1986 pour épouser Abraham Serfaty, prisonnier politique le plus connu.

Comment se traduisent les atteintes aux droits de l'homme ?

Il existe 300 à 400 détenus politiques qui sont pratiquement tous des détenus d'opinion, avec des condamnations très dures. Les personnes disparues se comptent par centaines. On a pu localiser certaines d'entre elles dans un bâtonnière à Tazmamart, près de Rich, dans le sud marocain.

Et Abraham Serfaty, votre mari ?

Il a été condamné à perpétuité en 1977 pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Il a été arrêté et emprisonné en 1974 avec 138 autres détenus. Il a été torturé pendant 15 mois.

Garde-t-il l'espérance d'une libération ?

Les détenus n'y pensent pas précisément. Cet espoir est vague, imprécis. Cela fait maintenant presque 16 ans qu'il est emprisonné.

Le pouvoir veut pourtant se donner l'image de la démocratie et du modernisme. Il y a donc bien un côté cour et un côté jardin...

Absolument. Des lieux comme les bagnes — celui de Tazmamart par exemple — doivent exercer un effet dissuasif à l'intérieur du pays mais surtout pas à l'extérieur. Les condamnations venant de l'étranger, comme celles du parlement européen, ont été mal ressenties par le roi. Pour que les droits de l'homme soient respectés, il faut que la démocratie



Christine Daure-Jouvin : « Au Maroc, les personnes « disparues » se comptent par centaines. »

réelle progresse, que de véritables contrepouvoirs se mettent en place.

Et en France, quelles initiatives peuvent être efficaces ?

Les choses changent. Les Français ont longtemps perçu le Maroc comme un pays de vacances. Depuis quelques années et surtout depuis le vent de liberté qui a soufflé à l'Est, la libération de Mandela, l'ébranlement de régimes africains, le Maroc apparaît davantage comme un mauvais élève. Des manifestations culturelles, économiques, politiques, organisées conjointement par les ministères français et marocain de la Culture feront connaître le Maroc officiel, à partir d'octobre prochain, sous le titre « Le temps du Maroc ». Mais le « temps du Maroc » doit être aussi le temps des droits

de l'homme ! (1). La France est aujourd'hui en situation d'exiger quelque chose. Quant au rôle d'organisations syndicales comme le SGEN, il est très important. Faire connaître la situation au Maroc, c'est le seul moyen d'amener les autorités marocaines à comprendre que le respect de ces derniers est un point de passage obligé pour l'avancée de leurs relations avec la France et l'Europe.

Propos recueillis par Jean-Michel Boullier

(1) Avec plusieurs associations marocaines (en particulier l'Association marocaine de défense des droits de l'homme au Maroc (ASDHOM), les Comités de lutte contre la répression au Maroc (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris) et la Ligue des droits de l'homme), la fédération SGEN-CFDT est partie prenante d'un appel visant à alerter l'opinion sur la réalité du Maroc d'aujourd'hui.

EN BREF

FEMMES EN ALGÉRIE

Un appel a été lancé par des personnalités et par l'alliance des femmes pour la démocratisation concernant la situation intolérable des femmes en Algérie en 1990.

Selon cet appel, « Les extrémistes islamiques, constitués en milices, font régner un véritable climat de terreur pour tenter de soumettre les femmes à leur ordre moral. A l'université, ils séquestrent les étudiantes, les battent, les fouettent ; ils contrôlent le port du voile, soit pour l'imposer, soit pour l'interdire. Ils brûlent les maisons des militantes pour les droits des femmes ou celles, veuves ou divorcées, qui ont choisi de vivre avec leurs enfants, sans homme et sans protecteur, au péril de leur vie... »

La fédération SGEN-CFDT soutient cet appel.

COOPÉRATION AVEC LA POLOGNE

Des associations polonaises (la fondation civique d'éducation en coopération avec l'association pour l'éducation, l'association d'éducation de Małopolska, l'association d'éducation de Wrocław) et d'autres organisations indépendantes ont lancé un appel destiné à établir une coopération avec des écoles, des établissements et des universités.

Les objectifs envisagés : consultations en matière d'éducation, échanges d'étudiants des écoles supérieures de pédagogie, échange de groupes d'élèves, d'enseignants...

Vous pouvez faire des propositions à la fédération SGEN-CFDT (J.M. Boullier) qui transmettra.

UNE TACHE SUR 1989

Il y a un an maintenant. Ils avaient 20 ans et dansaient le rock sur la place Tien An Men. Avec eux, on a voulu écraser la beauté, l'intelligence, l'espérance et la liberté. Pour combien de temps ?



STATUT

PROFESSEURS D'ÉCOLE

Le projet de statut particulier des professeurs d'école a été examiné par le comité technique paritaire ministériel, le 4 mai 1990. Un texte insatisfaisant sur plusieurs points, malgré les améliorations obtenues. Le SGEN-CFDT s'est abstenu.

La création du corps des professeurs d'école fait suite aux décisions prises l'an passé sur la revalorisation. C'est un corps comparable à celui des professeurs certifiés. A l'avenir, les enseignants des écoles auront un même niveau de recrutement, une durée de formation, une grille de rémunération et un déroulement de carrière équivalents à ceux des enseignants de collège et de lycée. C'est un pas important vers « le corps unique des enseignants de la maternelle au lycée », revendiqué par le SGEN-CFDT.

Pourtant, le SGEN-CFDT n'a pas approuvé le projet de statut lors de son examen au CTPM. D'une part, désaccord avec la hors-classe contingentée qui ne permettra pas à tous les personnels d'atteindre l'indice de fin de carrière (653). Désaccord aussi avec la notation individuelle et les rythmes d'avancement différenciés qui sont maintenus.

UNE DÉMARCHE INCOHÉRENTE

D'autre part, ce statut traite de manière incohérente deux questions fondamentales :

■ Le recrutement et la formation.

Les futurs professeurs d'école seront recrutés après la licence et sui-



Henry/REA

Le SGEN est intervenu pour que le nouveau statut intègre l'évolution du métier : suivi individualisé des élèves, évaluation, etc.

vront une formation de deux ans. Mais le concours de recrutement sera organisé entre les deux années ! Comment, dans un tel cadre, concevoir une formation professionnelle cohérente ? Suite aux interventions de la CFDT et du SNI, l'administration s'est engagée sur cet objectif : le texte précise qu'une formation professionnelle sera délivrée en première année et que les épreuves du concours en tiendront compte. C'est mieux, mais en n'osant pas s'opposer au SNES sur cette question, le ministère ne se donne pas les moyens de donner aux enseignants une formation universitaire professionnalisée dans les IUFM (1).

■ La définition des missions des professeurs d'école.

La loi d'orientation indique que « les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi » et qu'« ils procèdent à leur évaluation ». Concrètement, l'organisation de la scolarité en cycles, le travail en équipe et l'obligation pour chaque école de définir un projet vont accélérer des changements dans le contenu du travail des enseignants. Le projet de statut ne l'intègre pas. Un amendement, reprenant la formulation de la loi, présenté par la CFDT et le SNI, a été adopté par le CTPM mais l'administration n'a pu s'engager à ce qu'il figure dans la version définitive.

Le SGEN-CFDT a également insisté sur la nécessité de maintenir l'unité de la profession. A cet effet, nous avons demandé une CAP (Commission adminis-

trative paritaire) unique pour les instituteurs et professeurs d'école (nous avons obtenu satisfaction) et l'accélération des intégrations dans le nouveau corps dans les années futures. Nous avons proposé et obtenu que le choix du département d'affectation soit effectué dès l'issue du concours. En revanche, notre demande d'un reclassement amélioré pour les personnels spécialisés a été rejetée. Devant les insuffisances de ce texte mais pour tenir compte des améliorations obtenues, le SGEN-CFDT s'est abstenu (2).

Philippe Antoine et Pierre Marcon

- (1) Instituts universitaires de formation des maîtres.
- (2) Seule l'administration a voté pour, le SNI s'est également abstenu, FO, le SNES et le SNESUP votant contre.

PERMUTATIONS INSTITUTEURS

2 648 instituteurs sur 8 680 candidats ont obtenu une permutation pour la rentrée 1990. Parmi eux, 34 bénéficiaient d'une majoration exceptionnelle de 500 points au barème.

Les élus du SGEN-CFDT ont vérifié les barèmes et prévenu individuellement tous les adhérents qui avaient fait parvenir une fiche syndicale.

Les inspecteurs d'académie qui prévoient d'avoir des postes vacants à la rentrée pourront procéder à de nouvelles intégrations, après consultation de la commission administrative paritaire départementale (CAPD).

Si vous n'avez pas obtenu votre permutation, prenez contact avec les élus ou les responsables du SGEN-CFDT de votre département ils vous indiqueront la démarche à effectuer et suivront votre dossier.

SECOND DEGRÉ : CONCOURS

La note de service organisant l'affectation des lauréats des concours externes et internes de recrutement des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation doit paraître dans un prochain BO.

Elle prend en compte la création des IUFM de Grenoble, Lille et Reims.

Pour l'affectation en centre de stage ou en stage externé sur poste d'origine, il faut remplir le dossier remis lors des épreuves d'admission avec attention.

Aucun changement d'option, aucune modification ou annulation de vœux, ni aucune pièce justificative ne sont acceptés après la remise du dossier.

Informez-vous auprès du SGEN de votre académie. Envoyez une fiche syndicale pour que nos élus vous représentent lors des commissions d'affectation qui ont lieu au cours du mois d'août et vous serez informés rapidement.

VOUS N'ÊTES PAS DU GENRE MILITANT,

STITUTEURS
DU 15 JUIN

Le commission
e paritaire des
aura lieu le
l'ordre du jour

des candi-
ages CAPSAIS
datures sont
par la CAPD, la
entre les cen-
(APN) :

ns en réemploi
national d'en-
à distance.
nts ayant fait
r dossier aux
prévenus direc-
l'issue de la
x qui ne l'ont
urront prendre
le 16 juin avec
ables dépar-
u SGEN-CFDT
meront.

SES :
INDEMNITÉS

renons auprès
pour que tous
urs travaillant
en EREA tou-
demné à
ette indemnité
ndexée sur la
point d'indice,
aux titulaires
dans ce type
ent ou de sec-
es enseignants
alisés ou non.
les instituteurs
l'année sur une
vention locali-
SES ou EREA
s droit. Nous
qu'ils bénéfi-
800 F et que
é le cas des
effectuant un
nt ponctuel
es.

DROITS
INFO
PLUS
VOUS
NDRE
E CFDT * SGEN

SEN
CFDT

ÇA NE VOUS EMPÈCHE PAS D'AVOIR DES PROBLÈMES.

SGEN
CFDT

NOS SERVICES EMPORTENT L'ADHESION

DES SGEN-CFDT
29 PARIS - TEL. 42 47 74 01

La crise du corps des professeurs d'école aux décisions de l'an passé sur la réforme. C'est comparable à celle des professeurs de l'avenir, les deux niveaux de formation, la rémunération, le roulement des équivalents enseignants et de lycée. Un important corps unique de enseignants dans celle au lycée indiqué par le CFDT.

Pourtant, le n'a pas appris de statut examen. D'une part avec la contingenté permettra pour les personnels l'indice de la réforme (653), aussi avec individuelle mes d'avantages et différenciés qu'elles sont tenues.

UNE DÉ INCOH

D'autre part, il traite de manière héréditaire des fondamenta

■ **Le rec
la formati
Les futurs
d'école se
après la lic**



Vous n'êtes pas du genre militant. Il ne vous viendrait pas à l'idée d'adhérer à un syndicat.

Pourtant, il vous arrive d'avoir des problèmes dans l'exercice de votre profession, de vous poser des questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponses.

Adressez-vous, dans ce cas, au SGEN-CFDT, il est ouvert à tous et à toutes.

Les correspondants du SGEN-CFDT sont là pour vous informer, pour décider avec vous de la marche à suivre.

Vie professionnelle :

AVOIR LA BONNE INFORMATION AU BON MOMENT

Qu'il s'agisse de mutations, avancements, promotions, formations, stages, remplacements, congés, maladie... pour toutes les questions de conditions de travail, de litiges avec la hiérarchie, le SGEN-CFDT vous informe, vous donne les références des textes correspondants, vous indique l'interlocuteur qualifié, la procédure adéquate et assure votre défense.

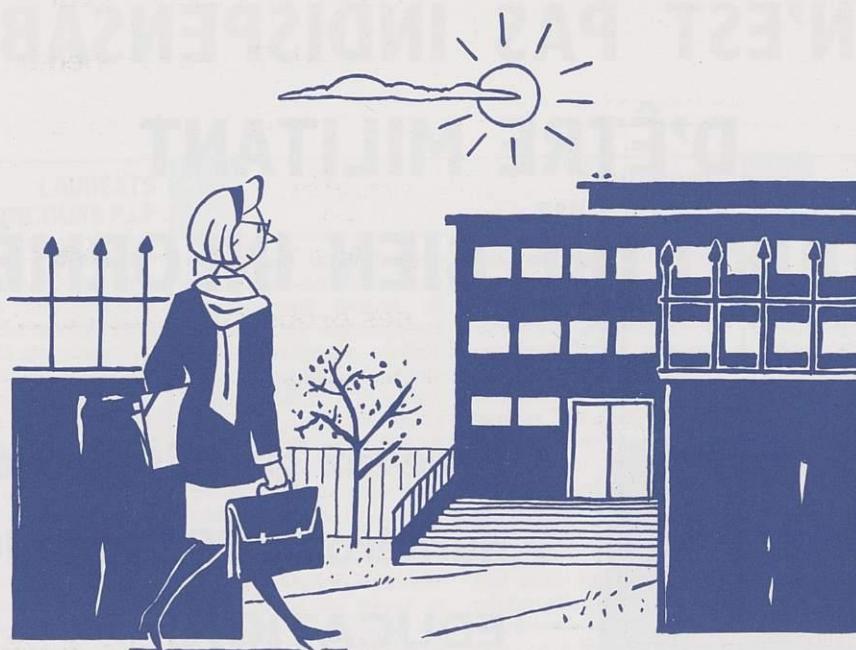
N'hésitez pas à nous contacter.

Cadre de travail :

AGIR SUR SON ENVIRONNEMENT

Dans votre vie quotidienne et professionnelle, vous êtes confrontés à des problèmes de transport, sécurité, locaux inadaptés, à des problèmes sociaux...

Pour savoir quelles actions engager, pour améliorer vos conditions de travail, contactez les adhérents et les élus du SGEN-CFDT. Ils sont là pour vous aider.



INSTITUTEURS N DU 15 JUIN

La commission paritaire des instituteurs aura lieu le 15 juin. L'ordre du jour

des candidats CAPSAIS datures sont par la CAPD, la entre les centres APN : ns en réemploi national d'emploi à distance. nt ayant fait r dossier aux prévenus direct l'issue de la c qui ne l'ont urront prendre le 16 juin avec ables départem u SGEN-CFDT meront.

SES : INDEMNITÉS

enons auprès pour que tous urs travaillant en EREA tou demnité de tte indemnité indexée sur la point d'indice, aux titulaires dans ce type ent ou de sec es enseignants alisés ou non. les instituteurs l'année sur une vention locali SES ou EREA s droit. Nous qu'ils bénéfi 800 F et que le cas des effectuant un nt ponctuel es.

Questions de société :

PARLER D'EXPERIENCE

L'échec scolaire, les zones d'éducation prioritaire, le racisme, le logement social, les transports en commun, les loisirs pour tous, la réduction des inégalités, la place des femmes, les libertés... ces questions vous concernent.

Le SGEN-CFDT, fort de sa connaissance des situations rencontrées partout en France par ses adhérents et ceux des autres composantes de la CFDT, s'exprime sur ces grandes questions de société, qui peuvent être à l'origine d'expériences reconnues, faire l'objet de décrets ministériels ou de textes de loi.

Le SGEN-CFDT est le porte-parole de vos opinions, de votre expérience.

Education :

FAIRE EVOLUER LA PROFESSION ET LES MÉTIERS

Le SGEN-CFDT considère qu'il est nécessaire de replacer l'Education dans le contexte de la formation. C'est notre exigence de transformer la profession qui fait que nous avons, entre autre, refusé de signer l'accord de revalorisation.

Des passerelles doivent être établies entre l'Education Nationale et les différents partenaires de la formation (parents, élus, entreprises...).

Au sein même de l'Education Nationale, la réforme de la profession devrait permettre un décloisonnement des différentes catégories. C'est dans cette optique que le SGEN-CFDT regroupe lui-même l'ensemble des métiers de l'éducation.

Le savoir-faire du SGEN-CFDT dans ce domaine, fait de lui, depuis de nombreuses années, le laboratoire des réflexions sur les évolutions du système éducatif français.

PROITS
INFO
PLUS
VOUS
NDRE
E CFDT * SGEN

SEN
CFDT

DES SGEN-CFDT
59 PARIS - TEL. 42 47 74 01

IL N'EST PAS INDISPENSABLE D'ÊTRE MILITANT POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ.

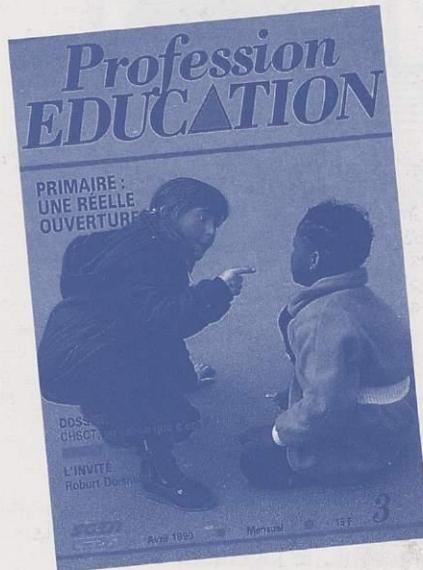
La crise du corps enseignants d'école aux décisions de l'an passé sur la scolarisation. C'est comparable à celle des professeurs de l'avenir, les deux des écoles, même niveau, un enseignement, une formation, une rémunération équivalente entre enseignants et de lycée. Un important corps unique de enseignants dans celle au lycée, indiqué par la CFDT. Pourtant, le n'a pas approuvé le projet de statut d'examen. D'une part avec la contingentation, permettra aux personnels l'indice de rang (653) aussi avec individuelle mes d'avancement et de références qui sont tenus.

UNE DE
INCOH

10

D'autre part, il traite de la théorie de la fondamentation

■ Le rec
la format
Les futurs
d'école se
après la li



- Recevez gratuitement un numéro de **PROFESSION EDUCATION**.
- Ou abonnez-vous dès aujourd'hui.
- Consultez le **36 15 CFDT**
★ **SGEN** et suivez l'information au jour le jour.

SGEN-CFDT - 5, rue Mayran - 75009 PARIS - Tél. (1) 42 47 74 01 - Fax : (1) 42 47 72 74

- Je désire recevoir un numéro gratuit.
 Je m'abonne pour un an (10 numéros) à **PROFESSION EDUCATION**, le mensuel du SGEN-CFDT.
France : 150 F. - DOM-TOM et étranger : 200 F.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Renvoyez ce coupon avec votre chèque à l'ordre de : SGEN-CFDT - 5, rue Mayran - 75009 PARIS.

LAURÉATS CONCOURS P.LP	TECHNIQUES, SANTÉ, SOCIAUX	1 ^{er} DEGRÉ PSYCHOLOGUES	INSTITUTEURS CAPN DU 15 JUIN
<p>Une note de service, à paraître au BO courant mai 90, fixe les conditions d'affectation des lauréats de la session 90 des concours P.LP et du cycle préparatoire aux concours P.LP2. Ils seront affectés pour 90-91 dans une ENNA, sauf les lauréats du concours interne P.LP1 et les lauréats du concours interne P.LP2 dans les sections suivantes : enseignement général, éducation artistique, plastiques et composite, génie chimique, tertiaire, organisation et production culinaire, service et commercialisation.</p> <p>Les lauréats du concours externe P.LP2 des sections d'enseignement général et du tertiaire peuvent demander à être dispensés du stage en ENNA, s'ils ont bénéficié d'une formation en ENNA depuis moins de cinq ans.</p> <p>Les lauréats qui ne font pas leur stage en ENNA sont mis à la disposition du recteur de leur académie d'origine pour l'année 90-91 et ont vocation à être maintenus sur le poste qu'ils occupent en 89-90, s'ils n'ont pas changé de discipline.</p> <p>Cette note de service précise également les cas où un report de stage peut être demandé et fixe le barème d'affectation en ENNA.</p> <p>Comme chaque année le SGEN-CFDT a édité une fiche syndicale qui est, dès à présent, disponible aux SGEN départementaux ou académiques. Il est indispensable de nous la renvoyer pour être défendu lors des groupes de travail d'affectation (vraisemblablement en juillet-août).</p>	<p>Convoqués dans la capitale franc-comtoise par leur conseil fédéral de branche, les représentants des personnels techniques, santé et sociaux (anciens agents, OP, labo, soignants) se sont réunis les 24 et 25 avril 1990 au siège du SGEN-CFDT de Besançon pour deux journées de travail.</p> <p>Thèmes des travaux abordés en commissions : professionnalisation et formation, temps de travail et conditions de travail, l'action sociale dans l'Education nationale, maîtrise et encadrement. Thèmes des débats pléniers : les salariés, les modifications statutaires, la nouvelle grille indiciaire, les convergences.</p> <p>Outre les représentants des syndicats qui avaient répondu à l'appel, des militants de base furent, une fois encore, admis aux débats et aux commissions. La présence tout à tour de Jean-Michel Boullier, secrétaire général du SGEN et de Michel Redoutey, membre de la commission exécutive, fut appréciée. Il faut aussi noter la participation d'un membre du secrétariat fédéral de la branche Administration.</p> <p><i>Agir ATOS</i>, journal envoyé à tous les adhérents, reviendra plus en détails sur cette assemblée générale.</p>	<p>La reconnaissance de leur fonction est acquise bien que la formation soit insuffisante. Le ministère a précisé les missions. Leurs compétences sont appliquées à quatre domaines : l'aide à la réalisation des projets et l'évaluation aux élèves en difficultés ; la prévention scolaire au sein des réseaux et l'intégration des handicapés.</p> <p>Si le respect de la déontologie est prévu comme la participation des psychologues à l'évolution de l'institution, il reste encore des insuffisances qui portent sur : la liberté de parole qui n'est pas garantie ; la correspondance de la zone d'intervention avec celle d'un réseau ; la participation effective aux CDES ; la formation et l'évaluation ; l'autonomie de choix des actions.</p> <p>Dans tous ces domaines la mise en place des réseaux sera déterminante.</p>	<p>La prochaine commission administrative paritaire des instituteurs aura lieu le 15 juin avec l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — affectation des candidats aux stages CAPSAIS (les candidatures sont examinées par la CAPD, la répartition entre les centres par la CAPN) ; — affectations en réemploi au Centre national d'enseignement à distance. <p>Les adhérents ayant fait parvenir leur dossier aux élus seront prévenus directement à l'issue de la CAPN. Ceux qui ne l'ont pas fait pourront prendre contact dès le 16 juin avec les responsables départementaux du SGEN-CFDT qui les informeront.</p>
SES : INDEMNITÉS			<p>Nous intervenons auprès du ministère pour que tous les instituteurs travaillant en SES ou en EREA touchent l'indemnité de 7 800 F. Cette indemnité annuelle, indexée sur la valeur du point d'indice, est versée aux titulaires d'un poste dans ce type d'établissement ou de section, que ces enseignants soient spécialisés ou non. Cependant, les instituteurs nommés à l'année sur une zone d'intervention localisée (ZIL) en SES ou EREA n'y ont pas droit. Nous demandons qu'ils bénéficient des 7 800 F et que soit envisagé le cas des personnes effectuant un remplacement ponctuel sur ces postes.</p>
INSTITUTEURS SPÉCIALISÉS			<p>CONGÉ MOBILITÉ</p> <p>Dès la rentrée 90, 1 200 enseignants, conseillers d'éducation et d'orientation (600 pour le 1^{er} degré, 600 pour le 2nd degré), pourront bénéficier d'un congé de mobilité accordé pour une durée d'une année scolaire.</p> <p>Il leur permettra de préparer un changement d'activité au sein de l'Education nationale, de la Fonction publique ou dans le secteur privé. Il s'agit donc bien de rendre possible une véritable réorientation professionnelle.</p> <p>Le SGEN a obtenu que les dix années exigées pour bénéficier du congé incluent les services effectués en tant qu'auxiliaire.</p> <p>Nous n'avons pas eu satisfaction sur le maintien du poste pendant la durée du congé ; néanmoins, les Commissions paritaires (CAP) traiteront ce problème de la meilleure façon possible. A terme, 6 000 enseignants seront concernés par cette mesure. Et pourquoi pas les ATOS ?</p>
NOTATION DES CERTIFIÉS			<p>VOS DROITS DES INFOS UN PLUS POUR VOUS DÉFENDRE</p> <p>36 15 CODE CFDT+SGEN</p> <p>SGEN CFDT</p> <p>FÉDÉRATION DES SGEN-CFDT 5 RUE MAYRAN - 75 009 PARIS - TEL. 42 47 74 01</p>
11			

L'orientation des élèves du second degré suscite des polémiques : voici le point de vue d'un chef d'établissement. L'ISOE ne résoud pas tous les problèmes, surtout pour les professeurs d'arts plastiques en collège. Quant au dossier sur les rythmes scolaires (*Profession Education* n° 4), il a fait réagir un lecteur qui ne travaille pas dans l'Education nationale. Et vous ? Ecrivez-nous !

ORIENTATION ; UN pari sur l'avenir

Enfonçons d'abord une porte ouverte — mais tellement bâinte qu'on finit par oublier qu'elle existe — : le principe d'une continuité dans l'enseignement secondaire est un mythe. Les collègues envoient, certes, des cohortes d'élèves plus nombreuses en seconde. Mais, quel que soit le laxisme dont on peut les taxer, ces élèves sont, au pire, « médiocres », pour la plupart « moyens » ou « assez bons » et, de temps en temps, même « excellents ». Il n'empêche, qu'arrivés au lycée, ils vont, comme naturellement, être réétagués et répartis sur toute la gamme, du « nul » au « très bon ». Au regard de ce fossé entre premier et second cycle, les retouches apportées aux procédures d'orientation sont secondaires.

L'une, cependant, risque de faire vibrer la bonne vieille corde anti-hierarchique : le rôle apparemment, plus important donné aux chefs d'établissement. Jusqu'à maintenant, la responsabilité était collective, donc diffuse. La prise de décision du

conseil de classe relevait de méthodes (ou d'absence de méthode) très variables : recherche plus ou moins explicite du consensus, démocratie plus ou moins formelle avec vote pondéré ou pas sur les cas litigieux, autoritarisme plus ou moins affirmé du chef d'établissement, voire d'un professeur principal à personnalité forte... Dorénavant, il reviendra au chef d'établissement, dans quelques cas qu'on peut espérer rares, d'arrêter la dérisoire orientation en dernier ressort. Pouvoir bien inconfortable, on en conviendra, puisqu'il risque de se touver sous les feux croisés, car antagonistes, de parents mécontents de décisions qu'ils estimeront trop sévères et d'enseignants consternés qu'elles soit trop laxis-



tes, voire qu'elles obéissent à d'occultes consignes de la hiérarchie supérieure. Cette modification risque d'avoir pour effet pervers d'aboutir à une sorte de démission d'une fraction des professeurs se sentant à tort ou à raison, dessaisis d'une part de leurs prérogatives, de freiner ou de bloquer une réflexion, qu'on peut presque qualifier d'éthique, sur

cet acte moyen dans la scolarité d'un élève, qu'est la décision d'orientation.

Car comme on le rappelait dans une chronique télévisée, une décision de redoublement, prise en cinq minutes, par un groupe d'adultes engage un seizième ou un quinzième de la vie d'un adolescent : une décision d'orientation vers le lycée ou vers le BEP influera fortement sur son futur destin. Il n'est pas toujours évident que les membres d'un conseil de classe aient tous l'acte conscience de cet écrasant enjeu. L'orientation n'est pas une science exacte et il y aura toujours une part de pari sur l'avenir dans les décisions prises. Le pari pessimiste est toujours gagnant face au pari optimiste, car lui ne risque pas d'être démenti par les faits. Dans une perspective d'échec à l'échec, il faut pourtant, paradoxalement (tout bien pesé, bien sûr), prendre ce risque du pari de la réussite.

J.-F. Launay
Principal

RYTHMES SCOLAIRES AU LUXEMBOURG

Je ne suis pas dans l'Education nationale mais ai eu l'occasion de survoler votre dossier « réforme du primaire ». Comme à l'accoutumée, on ne s'intéresse pas au plus petit de la CEE concernant « les rythmes à Strasbourg » (PE n° 4) à savoir le Luxembourg. Et pourtant il me semble avoir un rythme très intéressant : j'y ai fait ma scolarité, je peux donc parler par expérience : — début des cours (maternelle, primaire, secondaire, technique) :



n'avais droit qu'à une demi ISO, soit 750 F pour un trimestre. Or, jusqu'en mars 1989, je recevais pour participation aux conseils de classe, une indemnité trimestrielle de 1 364 francs. J'assistais, et j'assiste toujours, à quatre et plus souvent à cinq conseils de classe (j'enseigne dans dix classes). Je participe à trois ou quatre rencontres parents-professeurs. Je porte notes et appréciations sur les bulletins des élèves appartenant à mes dix classes.

Je constate donc avec regret, que cette mesure de revalorisation de la fonction enseignante ne me concerne pas et qu'au contraire elle me pénalise.

**Catherine Pieds
La Rochelle**



L'AVIS DU SGEN soutient la revendication des certifiés d'arts plastiques et l'éducation musicale d'un abaissement à 18 heures du service hebdomadaire. C'est une mesure de simple justice en attendant une redéfinition des services incluant la concertation et la prise en charge du suivi individualisé des élèves, pour tous les enseignants.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Michel Boullier
REDACTEUR EN CHEF
Jean-Michel Lebrun
MAQUETTISTE
Jeanne Palay
SECRETAIRE DE REDACTION
Thierry Mestre
COMITE DE REDACTION :
Jean-Jacques Biger
Liliane Campens
Michel Redoutey
Liliane Rouchier
COMPOSITION
Cadet Photo, Paris
IMPRIMERIE
ETC, Yvetot
CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique
5, rue Mayran,
75442 Paris cedex 09
Tél. : (1) 42.47.74.01.
Télécopie : 42.47.72.74

ISOE

Je suis professeur certifié d'Arts plastiques et j'exerce à mi-temps (10 heures) au collège Guiton à La Rochelle. Je viens d'apprendre par le rectorat de Poitiers que depuis avril 1989, je

ACCORD SUR LA FORMATION CONTINUE



M. Benichou/REA

MODERNISER LA FORMATION

Le 29 mai 1990, le SGEN-CFDT a signé un accord avec le ministère sur la formation continue des personnels de l'Education nationale.

Le droit à la formation est étendu, celle-ci sera davantage négociée et évaluée.

C'est un pas vers la modernisation de la Fonction publique que veut la CFDT. Reste à faire vivre cet accord dans les écoles, les établissements et les services, pour le traduire en améliorations concrètes sur le terrain. C'est ce qu'on appelle une action syndicale.

ACCORD SUR LA FORMATION CONTINUE

■ Mieux évaluer les réalisations.

Un bilan complet de la formation dans l'Education nationale sera présenté au CTP ministériel dans un délai d'un an. Des outils fiables d'évaluation de l'efficacité de la formation seront élaborés.

■ Réduire les disparités

Les disparités entre les catégories de personnels, entre les hommes et les femmes, entre les académies seront réduites afin de favoriser l'accès égal de tous à la formation.

■ Rapprocher la formation du terrain et des personnels.

Les chefs d'établissement ou de service devront favoriser l'expression des besoins, l'information, le conseil, l'évaluation des formations. Des « correspondants-formation », choisis sur la base du volontariat, de l'intérêt et des compétences, pourront être mis en place.

La dimension formation continue sera approfondie dans la mise en œuvre des projets d'établissements ou de service. Cela se traduira par l'élaboration de plans de formation de l'établissement ou du service. Un effort de délocalisation des formations sera entrepris pour en faire un service de proximité.

■ Décloisonner les potentiels et les dispositifs de formation.

Les recteurs renforceront la coordination des dispositifs de formation, en s'appuyant notamment sur les MAFPEN. La mise en place des IUFM doit offrir l'occasion d'enrichir le réseau académique de formateurs et d'approfondir les liens entre la formation continue des personnels et l'enseignement supérieur et la recherche.

■ Améliorer la qualité, diffuser l'innovation.

De nouvelles modalités de formation seront recherchées et les expériences de l'Education nationale acquise auprès de partenaires externes dans la formation continue des adultes sera réinvestie en formation interne. Des contrats de développement pourront être conclus avec les académies.

■ Développer la formation des formateurs, l'in-

LE CONTENU DE L'ACCORD

Analyse des besoins des personnels, augmentation de 25 % des actions de formation — qui seront évaluées — mise en place de plans de formation et de correspondants dans les établissements... L'ensemble de ces mesures devra être appliquée en deux ans, soit d'ici 1992. Un accord similaire a également été signé au ministère de l'Agriculture.



Une fiche de formation sera établie pour chaque agent, faisant apparaître les formations suivies, les demandes non satisfaites.

génierie et le conseil en formation.

La formation de formateurs sera développée. Les actions seront accrues dans le domaine de l'ingénierie et du conseil en formation pour que se constituent des équipes capables d'apporter l'aide méthodologique nécessaire.

■ Elaborer des plans pluriannuels sur objectifs.

Les plans de formation seront davantage fondés sur l'analyse des besoins et la demande de formation que sur l'offre disponible. Ils concilieront réalisation des

objectifs nationaux et académiques, demandes collectives, réponse à la demande individuelle, sans sacrifier l'une ou l'autre de ces approches.

■ Renforcer la concertation.

Les CTP seront régulièrement saisis des plans de formation. La concertation sera renforcée sur l'analyse des besoins, l'information sur la formation, l'évaluation. En cas de reconversion, une concertation approfondie devra rechercher les modalités les plus appropriées pour rendre compatibles les évo-

lutions nécessaires et les projets professionnels individuels. Les critères de sélection des candidatures individuelles seront transparents, explicités et concertés.

■ Motiver la demande individuelle.

La formation des personnels qui, jusqu'alors, n'ont suivi aucune formation sera favorisée. Des mesures seront prises en matière d'information sur le droit à la formation et les actions offertes, l'aide à l'élaboration d'un projet individuel de formation. Toute proposition ou demande de formation devra obligatoirement être transmise par le responsable de l'établissement ou du service.

Il ne pourra être opposé trois refus successifs à une demande de formation, sans avis de la CAP. Durant la durée de l'accord, il ne pourra être opposé plus d'un refus pour une demande de stage inférieur à cinq jours, lorsqu'elle émane d'un agent n'ayant jamais bénéficié d'une action de formation.

■ Valoriser l'effort individuel de formation.

Une fiche de formation sera établie pour chaque agent. Elle fera apparaître les formations suivies, les demandes non satisfaites, l'investissement en qualité de formateur. Les démarches de validation et de capitalisation des acquis seront favorisées. La concertation sera approfondie sur la prise en compte de la formation dans le déroulement de carrière.

■ Améliorer le congé de formation professionnelle.

L'information à son sujet sera développée. Un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier les conditions d'une gestion concertée du dispositif de ce congé, à l'image de ce qui a été fait dans le secteur privé.

■ Programmer l'investissement formation.

D'ici 1992, chaque grande catégorie de personnel verra la part de sa masse salariale consacrée à la formation portée à 2 %, ce qui portera à 3,5 % l'effort pour l'ensemble des personnels. Au-delà, l'effort de formation sera ●●●

ACCORD SUR LA FORMATION CONTINUE

● ● ● poursuivi pour que chaque catégorie voit s'accroître l'effort en sa faveur. Une réforme de la rémunération des formateurs sera mise à l'étude. Des mesures seront étudiées pour améliorer les conditions de remboursements des frais.

Poursuivre un dialogue responsable.

Un comité composé des signataires veillera au suivi de l'application de l'accord et procèdera à l'étude des points qu'il est prévu de préciser.

AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La CFDT signera au ministère de l'Agriculture, un accord cadre sur la formation continue. Plusieurs points vont dans le bon sens :

- mise à plat et harmonisation des différents systèmes qui dispensent de la formation ;
- prise en compte des besoins des services, mais aussi des métiers, des fonctions et de la promotion des agents ;
- mise en place d'une fiche individuelle qui recensera les actions de formation suivies, mais aussi celles qui auront été refusées ;
- contrôle dans les instances paritaires ;
- définition de « publics » prioritaires : les catégories C et D, le personnel d'encaissement (dans sa fonction gestion des ressources humaines), et l'adaptation aux nouvelles missions ;
- nomination de délégués à la formation dans chaque région.

Pour le SGEN, la signature d'un tel accord engage l'administration : celle-ci devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre toutes ces initiatives. Vaste programme !

Philippe Antoine

SIGLES

MAFPEN : mission académique à la formation des personnels de l'Education nationale.

IUFM : institut universitaire de formation des maîtres.

CTP : comité technique paritaire.

CAP : commission administrative paritaire.

LES ÉTAPES D'UNE NÉGOCIATION

Dans l'Education nationale, l'affaire a été conclue le 30 mai 1990.

Mais depuis la signature de l'accord cadre dans la Fonction publique, un an plus tôt, les choses n'ont pas été faciles.

Flash-back sur une négociation réussie.



C. Delhaye
Jean-Michel Boullier et Philippe Antoine représentaient le SGEN-CFDT à la dernière table ronde, le 11 mai.

En juillet 1989, la CFDT signait avec la FEN, la CFTC, la FGAF (Autonomes) et la CGC un accord cadre sur la formation continue dans la Fonction publique de l'Etat. Cet accord prévoyait un socle minimum de mesures en faveur de la formation et imposait à chaque ministère d'ouvrir des négociations.

Ce qui fut fait le 10 novembre 1989 par Lionel Jospin, pour l'Education nationale.

LES OBJECTIFS DU SGEN-CFDT

Une douzaine de réunions de travail se sont conclues à l'occasion d'une table ronde le 11 mai qui a permis de mettre une dernière main à la rédaction de l'accord.

Le SGEN-CFDT s'est engagé dans ces discussions avec

plusieurs objectifs prioritaires : accroître les moyens consacrés à la formation et réduire les disparités d'accès à la formation ; développer une politique de formation prenant en compte les besoins exprimés par les personnels et favorisant la transformation du système éducatif ; permettre l'implication des personnels dans cette politique, aussi bien individuellement que par le développement de procédures de concertation et de négociation de la formation. Les choses n'ont pas été faciles. Si l'administration a eu souvent une attitude ouverte, elle a montré son incapacité à évaluer de façon précise et crédible l'état actuel de sa politique. Et, surtout, plusieurs directions du ministère ont montré de fortes résistances à s'inscrire

dans une politique d'ensemble. Du côté des organisations syndicales, la FEN nous a rejoints sur un certain nombre de points importants tandis que la CGT et FO s'en tenaient à des déclarations de principe inlassablement répétées.

Nous avons obtenu une série de dispositions qui auront des effets importants sur la formation des personnels :

- un accroissement des moyens consacrés à la formation : 25 % d'augmentation globalement, près de trois fois plus pour les ATOS.

- l'accord préconise l'élaboration de plans de formation de l'établissement ou du service et incite à la mise en place de correspondants formation.

- la concertation sera renforcée aux différents niveaux d'élaboration des plans de formation ;

- des perspectives de décloisonnement des dispositifs de formation sont ouvertes. Le rôle des MAFPEN est réaffirmé sur ce plan. Des équipes d'ingénierie et de conseil en formation seront constituées.

- Les droits des personnels à la formation sont renforcés.

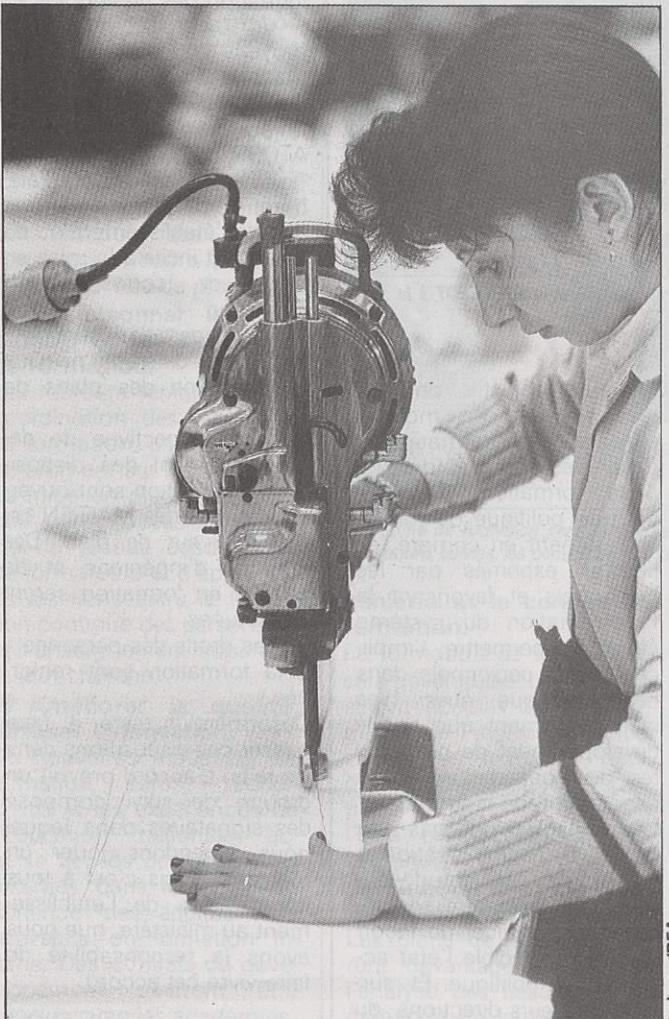
Désormais il reste à faire passer ces dispositions dans les faits. L'accord prévoit un groupe de suivi composé des signataires dans lequel nous entendons jouer un rôle actif. Mais c'est à tous les niveaux, de l'établissement au ministère, que nous avons la responsabilité de faire vivre cet accord.

Philippe Antoine

ACCORD SUR LA FORMATION CONTINUE

RECONVERSION NÉGOCIÉE À GRENOBLE

Dès 1988, le SGEN-CFDT de l'académie de Grenoble a négocié et obtenu un plan d'adaptation et de reconversion pour certains professeurs de lycée professionnel. Objectifs et contenus de formation négociés, évaluation formative, recours possible... Un véritable contrat de formation.



Rudman/REA

Dans l'habillement, la suppression de sections entraîne la reconversion des professeurs.

Le rôle des syndicalistes que nous sommes ne consiste pas à s'opposer, au nom d'une stricte défense catégorielle, aux évolutions nécessaires mais à les revendiquer, en intervenant simultanément pour que les intérêts des personnels soient préservés », déclare Pierre Mendiela, secrétaire régional du SGEN-CFDT de Grenoble. Dans l'académie, le SGEN n'a pas attendu l'accord national sur la formation continue pour négocier, dès 1988, les conditions de la reconversion des enseignants du bâtiment, de mécanique générale et de l'industrie de l'habillement. Le syndicat a œuvré pour la rénovation des BEP. Il a soutenu la création des classes technologiques et les suppressions des classes préparatoires et des sections dont les contenus étaient inadaptés.

Parallèlement, le SGEN a analysé et pris en compte les obstacles à ces efforts de modernisation, en particulier le refus des personnels devant l'inconnu que représentait tout changement de leur situation, refus conforté par la tendance de l'administration à ne proposer que des mutations autoritaires ou des palliatifs.

NEGOCIER DANS TROIS DIRECTIONS

Suite aux interventions incessantes du SGEN, l'administration a proposé de mettre en place un plan d'« adaptation, reconversion, insertion active dans de nouveaux emplois », baptisé ARIANE. Le syndicat a immédiatement proposé un projet de contrat apportant des garanties aux personnels, condition *sine qua non* d'une négociation dans trois directions :

— Les statuts :

Le changement de discipline n'est pas qu'un arrangement local : il est officialisé par le ministère, ce qui ouvre droit à mutation au plan national. La nouvelle affectation est proposée dès la signature du contrat et elle engage le recruteur et le ministre.

— La qualité :

Le SGEN-CFDT a négocié à partir de l'objectif « zéro échec ! ». Une phase de pré-formation permet au stagiaire de déterminer son propre itinéraire par une négociation constante avec un coordinateur. L'itinéraire de formation est décrit d'une manière exhaustive et annonce clairement les objectifs qu'on se fixe et les moyens d'y parvenir. La formation donne lieu à évaluation formative. La certification évite le regard unique et traditionnel de l'inspection : le jury est présidé par un universitaire, et comprend des formateurs et des représentants de la discipline.

— La souplesse :

Les parties s'engagent à rénégocier le contrat en cas de situation non prévue. Un recours est possible en cas de problème devant la commission paritaire.

UNE PREMIÈRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Obtenir ces garanties n'a pas été facile. Le syndicat a dû négocier longuement, de façon minutieuse. « Le jeu en valait la chandelle », estime Pierre Mendiela, « ARIANE est, d'une certaine façon, une première dans la Fonction publique, dans la mesure où les lourdeurs institutionnelles laissent encore peu de place à des négociations originales et dynamiques. Le syndicat doit encore peser dans la mise en œuvre des contrats et le déroulement des formations. Mais les garanties que nous avons négociées nous permettent d'éviter les dérives vers lesquelles l'administration est naturellement entraînée. Ces garanties aideront les personnels à effectuer leur reconversion dans les meilleures conditions. »

L'accord national sur la formation ouvre la voie à des démarches de formation négociée au plan local. L'expérience de Grenoble sera utile à toutes les équipes syndicales qui s'y engageront.

Philippe Antoine

ACCORD SUR LA FORMATION CONTINUE

PAF : L'EXEMPLE DE LILLE

M. Losfeld est chef de la MAFPEN (mission académique à la formation des personnels de l'Education nationale) de Lille. Le prochain plan académique (PAF) proposera la négociation de plans de formation des établissements. Mais, pour lui, un équilibre avec les formations individuelle et institutionnelle doit être maintenu.

L'accord sur la formation continue des personnels préconise des «plans de formation de l'établissement ou du service». Comment voyez-vous la traduction de cette orientation dans l'académie de Lille ?

Dans le cadre du projet académique que nous sommes en train d'élaborer, nous proposons, aux établissements et aux formateurs, de centrer leur travail sur la négociation d'un plan de formation intégré au projet d'établissement. Ce plan portera sur l'expression des besoins de formation nécessaires à la réalisation du projet d'établissement et sur l'équilibre des formations d'initiatives individuelle, institutionnelle et collective.

Les plans de formation d'établissement font craindre une réduction du droit à la formation d'initiative individuelle. Quelles garanties pouvez-vous donner aux personnels ?

Depuis la création des MAFPEN, la formation continue s'est progressivement organisée pour répondre à trois grands types de demandes : les demandes individuelles, les demandes de l'institution, les demandes résultant des projets d'établissement. Des équilibres, clarifiés avec nos partenaires, doivent pouvoir être négociés et maintenus entre ces trois pôles de la formation.

Les dispositifs de formation restent très cloisonnés. Le protocole souhaite une meilleure coordination. Comment pensez-vous avancer dans ce domaine ?



A Lille, le plan académique de formation essaiera d'intégrer les besoins en formation nécessaires pour réaliser les projets d'établissement.

Il a fallu tout créer. Naturellement, chacun a voulu d'abord creuser son sillon dans son coin. Mais les évolutions sont rapides dans le second degré. Le travail collectif inter-réseau sur la négociation des actions de formation avec les équipes d'établissement permet aujourd'hui de décloisonner disciplines, technologies nouvelles, réseaux transversaux, plan de formation du technique, documentalistes. En formation de formateurs, par exemple dans le dispositif «évaluation-formation-action CE2-6^e», nous avons travaillé ensemble 1^{er} degré et 2^e degré. Mais il reste beaucoup à faire. Vous cher-

chez des points faibles, en voilà un.

La formation d'adultes ne s'improvise pas. De quel potentiel d'ingénierie en formation l'académie dispose-t-elle actuellement ?

L'académie possède un potentiel important, en particulier dans les universités et en formation professionnelle continue. L'implication de ces forces dans la MAFPEN est trop faible. La mise en place de l'IUFM va à la fois favoriser les liens, mais plutôt orienter ces potentiels vers la formation initiale des enseignants. L'aspect instable des équipes MAFPEN et

l'absence de statut des formateurs ne facilitent pas l'émergence et la capitalisation de ce type de savoir-faire. Notre réflexion sur les intervenants-conseils en formation ou les formateurs consultants marque notre volonté de développer des capacités d'ingénierie dans le secteur du conseil en formation pour les établissements scolaires. Il y a là un chantier à développer avec les corps d'inspection.

L'IUFM (1) du Nord/Pas-de-Calais fonctionnera à titre expérimental dès la rentrée 1990. Quels liens envisagez-vous entre MAFPEN et IUFM ?

La MAFPEN contribue à de multiples manières et avec beaucoup d'autres dans l'académie à l'accouchement de ce splendide bébé, je veux dire projet. Incontestablement, des hommes, des équipes, un savoir-faire, une manière d'appréhender la formation d'adultes et d'enseignants va se transférer de la MAFPEN vers l'IUFM. Cependant, à côté ou en contractualisation avec l'IUFM, la MAFPEN doit demeurer le lieu de la définition par le recteur de la politique de formation continue des personnels. Avec des capacités de contractualisation de moyens, d'ingénierie, la MAFPEN devrait être un aiguillon pour l'établissement d'enseignement supérieur majeur que sera l'IUFM, le représentant à la fois de l'employeur mais aussi le porte-parole réel des besoins du terrain.

Propos recueillis par Francis Vandeweghe

(1) Institut universitaire de formation des maîtres.

ACCORD SUR LA FORMATION CONTINUE

Tu as participé à la mise en place de correspondants formation au ministère de l'Education nationale, avant de travailler à l'IDEP (Institut de développement de l'éducation permanente). L'accord que nous allons signer ouvre la voie à l'extension de cette fonction. Comment vois-tu les choses sur ce plan ?

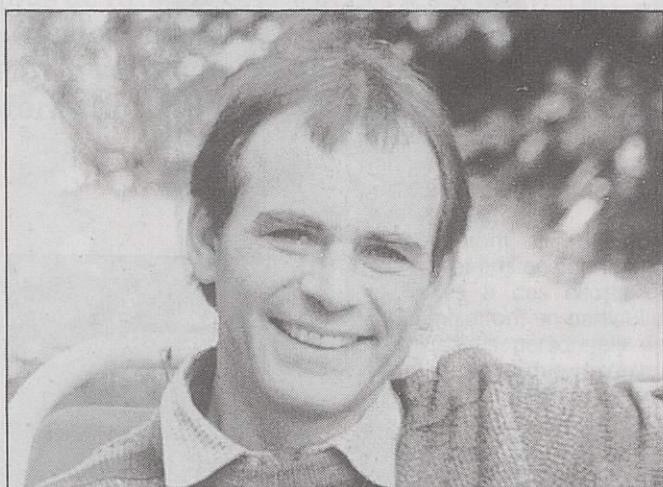
L'idée d'avoir des correspondants formation, c'est l'acceptation de deux principes. Le premier est celui de la décentralisation : tout le monde a quelque chose à voir dans le processus de formation. Le second est que la mise à jour de ce qu'on appelle les besoins de formation, c'est déjà, en soi, un processus qui fait partie de la formation. Celle-ci est un processus complexe dans lequel une personne, à un moment donné, doit formaliser un problème dont la solution va être recherchée notamment par le biais de la formation. Le correspondant formation permet une correspondance entre le système de la demande et le système de l'offre. Dans les deux sens. Il faut qu'il soit clairement reconnu par les offreurs de formation comme quelqu'un qui apporte la sensibilité et les attentes du terrain. Mais il doit aussi être reconnu par ses pairs comme un des leurs et pas identifié comme un spécialiste ou un sous-formateur, dérive fréquente dans l'Education nationale. Pour cela, une fonction tournante semble souhaitable. Il faut enfin qu'il soit reconnu par le chef d'établissement. Ces conditions sont, sans doute, l'objet d'une négociation très décentralisée.

Qu'est-ce que l'IDEP ?

L'IDEP est un instrument d'intervention de la CFDT, notamment auprès des comités d'entreprise pour développer la formation (1). Nous sommes des consultants dont le but est de permettre aux syndicalistes d'être opérants, d'avoir un niveau de crédibilité optimum. Très souvent, on a de bonnes idées, des idées justes, mais

L'ART ET LA MANIÈRE

Jérôme Passedouet est responsable de l'IDEP, outil de la CFDT pour intervenir dans le domaine de la formation. Il a aussi participé à la mise en place des correspondants-formation dans les services du ministère de l'Education nationale. Il nous fait part des leçons qu'il tire de ses expériences.



DR.

qui sont mal vendues à la direction parce qu'à un moment donné, on a oublié de prendre connaissance de tel bilan ou qu'on parle au nom des salariés sans avoir fait un travail d'enquête. Alors que la direction, elle, l'a fait. Il y a porte à faux.

Le CAP de connectique en voie de création est né d'une démarche de ce type...

Tout à fait. La section CFDT de CIT-ALCATEL à Ormes, entreprise qui fabrique des bobinages et éléments in-

UNE EXPÉRIENCE DE CORRESPONDANTS-FORMATION

En 1982, la formation des personnels de l'administration centrale (ministère) de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports se réduisait à quelques actions de préparation aux examens et concours.

Le choix a alors été fait de trouver dans chaque direction de l'administration centrale, une personne volontaire qui puisse non seulement être le relais du service de formation administrative, mais aussi travailler au repérage des besoins en formation, à l'élaboration et la mise en place du plan de formation et à l'évaluation du nouveau dispositif.

Le groupe des correspondants formation était né. Parmi leurs missions, intégrées dans leur charge de travail, on trouve :

- la participation à l'élaboration du plan de formation.
- l'information sur la formation.
- le conseil en formation auprès des personnels et de la direction.
- l'évaluation des actions de formation.
- la recherche et le recensement des personnels susceptibles d'intégrer l'équipe de formateurs.
- la participation au réseau des conseillers en formation.

formatiques, s'est trouvée confrontée à l'automatisation, inévitable, de la production. Les OS risquaient d'être licenciés pour inadaptation à la nouvelle configuration de la production. Nous avons travaillé avec la section sur leur reconversion et leur requalification. Le principe retenu a été de faire entrer les OS dans un processus de qualification avec pour aboutissement un CAP adapté au nouveau métier résultant de la modernisation de l'atelier. D'où l'idée de discuter avec l'Education nationale en disant : « Voilà, on a un besoin particulier dans notre entreprise et la création d'un CAP peut y répondre. »

Cette démarche de développement de la formation à partir d'initiatives syndicales est-elle modélisable ?

Pas indéfiniment. Mais ce qui est modélisable, c'est l'idée qu'il ne s'agit pas seulement de faire des constats sur l'état de la formation dans un établissement et de demander des moyens ou contrôler leur utilisation. Il faut avoir un projet, c'est-à-dire se représenter les solutions les plus appropriées aux problèmes du moment. A partir de là, il faut sensibiliser les salariés, vérifier avec eux que les hypothèses sont justes et négocier un processus évolutif. Il faut ensuite savoir établir des cahiers des charges définissant les modalités de la formation et des contenus appropriés pour que les gens y participent.

C'est donc la capacité à se représenter la solution à apporter qui permet, ensuite, d'avoir une action syndicale juste et « qui passe ». Il faut devenir opérant et pas seulement tenir des discours sur la comète qui n'intéressent plus personne.

Propos recueillis par Philippe Antoine

(1) Le SGEN-CFDT mène un travail avec l'IDEP sur la formation continue des instituteurs. Voir *Profession éducation* n° 1 de février 1990.

ANNONCES GRATUITES
pour les adhérents
(joindre la bande
adresse de Profession
Education),
payantes pour les autres : 30 F la ligne de
trente signes.

■ Faute de place, nous n'avons
pu publier toutes les petites annonces.

■ A vendre camping-car 82, 4 places, le Puymorens de Center car, fougou LT31D, avec T belle capucine. TBE, 92 000 km, isolation renforcée. 115 000 F. Tél. : 38.44.67.15 (dpt 45).

■ Appart. 7 pièces ds fbg résid. à Strasbourg, 152 m² habitables + balcons et terr. Divisible en 2 (2 S.D.B., 2 w.c.), 3^e et dernier ét., asc., vue dégagée. Très ensoleillé. Prix : 1,1 MF. Tél. : 88.31.14.66.

■ Recherchons prof. phys. appliquée pour BTS audiovisuel. Expérience souhaitée en son et vidéo. Contacter lycée Jacques-Prévert, Boulogne (92). Tél. : 47.12.05.98 ou 42.40.41.40, le soir.

■ A ceux qui se heurtent au décalage entre le discours pédagogique et la réalité de la classe, du travail social, et des actions de formation... A ceux qui se demandent comment, concrètement, mettre en place des projets coopératifs... le C.E.P.I. (Collectif des équipes de pédagogie institutionnelle) propose un stage de mise en situation (7 jours en internat), du dimanche 26 août au lundi 3 septembre 90. Dossier d'inscription à demander à Philippe Jardin, 1, rue Civiale, 75010 Paris.

■ A louer Nanterre, 1^{re} au 15 août 90, pavillon 4 chambres, séjour à jardin pour visiter la capitale en famille. A 5 mn du RER : 2 000 F par semaine. Guillaume Morin, 23, rue du Moulin, 02880 Cuffies. Tél. : 16 (1) 47.25.02.95, heures des repas.

■ Stages tournage sur bois par professeur qualifié. 3 jours : 1 250 F repas inclus. Atelier ds ferme rénovée. Aux portes de Genève. Rens. : Atelier art et bois, le village, 01550 Pougy. Tél. : 50.59.66.88.

■ Lycée expérimental St-Nazaire recherche pour équipe éducative prof. licencié E.P.S. (Staps) intéressé par travail en équipe. Prendre contact rapidement. Tél. : 40.66.78.52.

■ Pour vos vacances, collègue loue gîte rural — 2 épis (bon confort), dans bourg de Haute-Saône. Pour tout renseignement - Tél. : 84.91.35.57.

■ Y aura-t-il un candidat (heureux ou pas) à l'agrégation interne de maths qui accepte de partager ses documents de travail : exposés, synthèses, devoirs... ? Réciprocité assurée. Guillaume Morin, 23, rue du Moulin, 02880 Cuffies. Tél. : 16 (1) 47.25.02.95, heures des repas.

■ 15 mn Nice, villa 100 m², cheminée, terrasse, calme, vue panoramique. Tél. : 93.08.07.60.

■ Loue à Collioure (66) appartement neuf pour 4 personnes, 50 m bord mer, juin et 2^e quinzaine juillet-août. Tél. : 22.95.51.28, après 20 h.

■ Loue maison Finistère Monts d'Arré : cuisine, séjour, 2 chambres, salles d'eau, jardin, parking. Calme, forêt, mer 25 km. Juillet, août, 900 F/semaine T.C. Tél. : 40.04.45.51, après 18 h.

■ Location Vercors Villard-de-Lans, confort 4/6 personnes. Grande terrasse, soleil, montagne, forêt, loisirs variés. Tél. : 75.45.13.51.

■ Landes, Mimizan-Plage : à louer caravane équipée, camping municipal, juin / juillet / août. Tél. : 53.96.09.56 ou (16.1) 42.93.59.57.

■ Recherche enregistrement sur cassette vidéo de « La goutte d'Or », adaptation du roman de Michel Tournier diffusée à la TV il y a 2 mois environ. Tél. : 38.26.80.58.

■ Vends F2 meublé centre Villard-de-Lens (38). Tél. : 79.35.24.67.

■ Vends Buick Skylark 1980 automatique, 75 000 km 1^e main, état impeccable, vitres électriques. 38 000 F. Tél. : 69.40.39.75.

■ Offre 2^e quinzaine de juin, villa Hautes-Vosges, contre six cents francs et soins à petits animaux. Tél. : 29.56.32.09.

■ St-Nicolas-de-Véroce au-dessus de St-Gervais face à la chaîne du Mont-Blanc loue juillet et après le 25 août appartenement 3 pièces (6 couchages) 1 200 F/semaine. Tél. : 80.67.68.49.



Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances.

Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc.

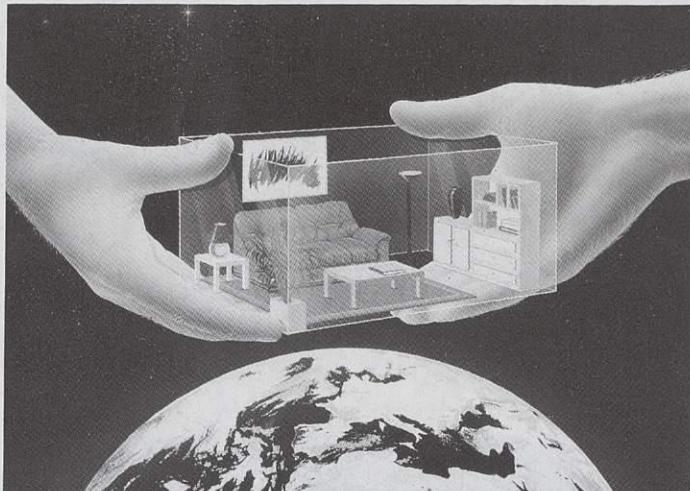
Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans

Tél. : 43 72 13 44

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Brest

Tél. : 98 41 50 11

Dinan

Tél. : 96 39 32 92

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71

26 60 54

Martinique

Tél. : (596) 50 05 15

50 05 16

Guyane

Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72

43 41 77

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

61 17 29

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

28 23 70

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

1
FIRST
électronique

TOUT LE STOCK MICRO THOMSON EST CHEZ FIRST ELECTRONIQUE

THOMSON PC XT/HD
Disque Dur 20 Mo
Unité centrale 512K RAM + Clavier
6 290 F TTC
Avec moniteur monochrome
6 990 F TTC
Avec moniteur CGA couleur
7 990 F TTC
Avec moniteur EGA couleur
(carte EGA+)
9 850 F TTC

CADEAU
Multiplan
Junior
Word Junior
Flight Simulator

THOMSON PC XT
Unité centrale 512 K RAM + Clavier
3 890 F TTC
Avec moniteur monochrome
4 590 F TTC
Avec moniteur CGA couleur
5 590 F TTC

GRATUIT !
Carte modem KX TEL II avec
logiciel de communication.
Monté et testé. (Valeur 1.500 F)

THOMSON PC
Unité centrale 512 K RAM + Clavier
3 290 F TTC
Avec moniteur monochrome
3 990 F TTC
Avec moniteur CGA couleur
4 990 F TTC

ENFIN DISPONIBLE
Le catalogue
MICRO THOMSON
pour M05/M06/T07/T08/T09
Envoi gratuit sur simple
demande au
47 89 15 11
ou disponible dans
nos points de vente

DISQUETTES NEUTRES

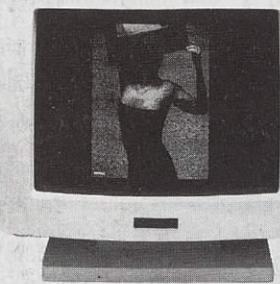
PAR Bte de 10

5"1/4 DF DD 96 TPI	29 F TTC
5"1/4 DF/DD Hte Densité 1,2 Mo ..	79 F TTC
3"1/2 DF DD 135 TP I	
PROMO	79 F TTC
3"1/2 DF/DD Hte Densité 1,44 Mo	189 F TTC
2,8" pour lecteur QDD	250 F TTC

PERIPHERIQUES GAMME TO16

Extensions mémoire 512 K à 640 K	590 F TTC
Lecteurs disquettes 3"1/2 720 K	
interne avec câble, berceau 5"1/4	1 195 F TTC
Carte EGA+ (Résolution 640 x 480)	990 F TTC
Souris TO16 PC/DEXXA	365 F TTC
Lecteur externe 5"1/4 360 K	
avec boîtier et câble	590 F TTC

PROMO
File Card 32 Mo
2 790 F TTC
File Card 20 Mo 2 490 F TTC
File Card 40 Mo 3 990 F TTC



PRIX FOU, PRIX FIRST MONOCHROME

Bi-Fréquence 14" Vert
Grande Marque
CGA/Hercules + Socle et
cordon. Garanti 1 an.

695 F TTC

EGA Couleur
14"/Pas de 0,31
avec cordon et socle
Carte EGA 640 x 480
3 790 F TTC



CGA Couleur
14". Commutation Vert/
ambre en monochrome
avec cordon DB9
1 790 F TTC

à renvoyer rempli et signé à : FIRST ELECTRONIQUE
124, Bd de Verdun 92411 Courbevoie

BON DE COMMANDE

DÉSIGNATION	NOMBRE	PRIX

Toutes nos marchandises sont expédiées en port dû.
Règlement : comptant joint à la commande

NOM _____ DATE _____ TOTAL _____
ADRESSE _____ SIGNATURE _____

GARANTIE 1 AN pièces et main d'œuvre sur toute la France
Nos prix peuvent être changés sans préavis et ne sont valables que pour le mois en cours
Quantité limitée

FIRST ELECTRONIQUE VOUS ACCUEILLE
du lundi au samedi de 10 h à 19 h

A COURBEVOIE : 124, Bd de Verdun (parking gratuit sur place)

Tel 47 89 15 11

A PARIS 11^{ème} : 113, Avenue Parmentier Tel 43 57 09 46

A PARIS 15^{ème} : 332, rue Lecourbe Tel 45 54 62 14

1
FIRST
électronique

CB Carte
Aurore